



Photo : Roberto FRANCISCO

Gestion de l'espace rural au Cap-Vert

Conclusions et recommandations de la rencontre nationale du 3-5 octobre 1990
São Jorge, Cap-Vert

1. Sur la participation des populations à la gestion du terroir

A l'issue des débats, tant dans les groupes de travail qu'en plénières, l'on est arrivé à un large consensus à propos de l'importance de la participation des populations de forme individuelle et collective, cette dernière étant obtenue à travers les coopératives, les associations et les projets de développement dans la lutte contre la désertification et dans la gestion des terroirs.

On a encore constaté que les organisations rurales ont joué un rôle positif dans les activités de conservations des eaux et du sol et dans la gestion des terroirs au Cap-Vert. Les types de structures de participation suivants ont été identifiés :

- **Coopératives et Associations**
- **Projets de Développement**
- **Organisations Non-Gouvernementales d'appui au développement**

Entre-temps, plusieurs contraintes ont été identifiées, notamment, l'insuffisance de ressources financières et matérielles, l'insuffisante formation technique et professionnelle, les difficultés dans l'approvisionnement des facteurs de production et dans les débouchés des produits, la déficiente coordination entre les structures d'appui, etc... On a aussi constaté des insuffisances dans l'aspect méthodologique d'intervention de la part des techniciens, résultante de la non valorisation du savoir et des expériences du paysan dans le choix des solutions techniques.

Un large consensus a été atteint concernant la nature, les objectifs et l'avenir des fronts de haute intensité de main-d'oeuvre (FAIMO). En effet, on est arrivé à un accord généralisé, à savoir : aussi bien les FAIMO classiques que les fronts reconvertis sont des solutions institutionnelles de l'Etat à caractère temporaire qui préconisent la réalisation des objectifs de création d'emplois et de lutte contre la désertification. Entre-temps, les fronts reconvertis, bien qu'étant toujours une forme d'intervention de l'Etat, ont facilité la participation des populations dans l'organisation technique et administrative des travaux de conservation des eaux et du sol.

En ce qui concerne les fronts reconvertis, malgré leur imposition initiale, on a développé quelques expériences d'épargne et de crédit. Ces expériences ont permis à quelques fronts d'accéder à un niveau important d'épargne. Toutefois, on remarque que la plus grande part de l'épargne des paysans a été indûment utilisée pour pré-financer les salaires en retard.

Les caisses d'épargne et de crédit ont quand même contribué à la résolution de certains problèmes des emprunteurs, notamment, dans l'achat de semences et le paiement de certains travaux agricoles.

On a aussi reconnu l'importance du système de l'enseignement dans le développement de la participation s'il intègre les préoccupations liées au développement socio-économique du milieu rural.

Ainsi, on recommande :

1. que l'Etat intègre et sauvegarde dans l'application de sa politique les diverses formes d'organisation des paysans (coopératives, associations, projets de développement, etc...) afin de renforcer leur capacité d'intervention et de susciter la création de nouvelles organisations ;
2. que l'Etat continue à améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel en vue de faciliter une participation effective et plus élargie des paysans sans terre, des propriétaires, des communautés rurales et des structures associatives auto-gérées dans la lutte contre la désertification et dans la gestion des terroirs ;
3. que les institutions étatiques impliquées dans la gestion des terroirs, utilisent des techniques et des méthodologies d'intervention qui contribuent au renforcement de l'autonomie technique et organisationnelle des organisations rurales de participation ;
4. que l'Etat développe ou réalise des études socio-économiques visant l'approfondissement de la réflexion au sujet des conditions dans lesquelles les FAIMO devront être transformés ou abandonnés. On suggère que la reconversion ou la transformation de ces fronts s'effectue dans le cadre des programmes de développement régional ;
5. que la création d'organisations d'épargne et de crédit résulte de l'adhésion volontaire des intéressés et fonctionne en accord avec des règles fixées par l'organisation ;

6. que la création d'organisations non-gouvernementales locales soit stimulée et facilitée, fonctionnant comme structures d'appui et comme intermédiaires entre les organisations rurales, les bailleurs de fonds et/ou l'Etat ;
7. d'établir une plus grande interaction entre les techniciens, les paysans et leurs organisations en vue d'une intégration systématique du savoir et des expériences du paysan dans le choix des solutions techniques les plus adaptées.

2. Sur la gestion des terroirs au Cap-Vert

Du compte-rendu et de l'analyse d'expériences professionnelles et associatives des représentants des organisations rurales, des agriculteurs et des techniciens, on a constaté :

- que la notion de terroir dépasse les limites des exploitations agricoles (en culture pluviale comme en culture irriguée), des zones de pâturage et des zones (re)boisées. En effet, la satisfaction des besoins socio-économiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, des communications, de la protection de l'environnement, de la prévoyance et sécurité sociale, a toujours été présentée par les paysans comme élément faisant partie intégrante du terroir ;
- que la définition du concept de terroir au Cap-Vert dépasse la dimension juridique d'appropriation de la terre, étant donné que les pratiques d'utilisation du terroir et le sentiment d'appartenance ne dépendent pas de la possession de la terre ;
- que, résultant des différentes pratiques et traditions existantes dans l'occupation et l'utilisation des terroirs, des conflits persistent provenant du maniement, et de la valorisation des ressources naturelles, par exemple : la transformation des zones de pâturage en zones agricoles et celles-ci en zones forestières ;
- des positions discordantes quant à l'encadrement des bassins hydrographiques dans la problématique de la gestion des terroirs au Cap-Vert. Toutefois, on est arrivé à un accord généralisé sur le fait que les bassins hydrographiques constituent des unités techniques de traitement et d'aménagement. D'autre part, on a soutenu que la notion de terroir est plus correcte que celle de bassin hydrographique ;
- qu'une plus grande participation des populations dans la gestion du terroir met en évidence la nécessité d'une décentralisation effective aussi bien dans l'appareil de l'Etat en rapport avec les municipalités que dans les fonctions en rapport avec les organisations des populations et les organismes non-gouvernementaux nationaux.

Ainsi, on recommande :

1. l'approfondissement du débat au niveau national concernant l'espace rural au Cap-Vert, sa définition, ses limites, sa forme d'appropriation et de gestion par les populations, le type d'organisation socio-économique implanté, etc... ;
2. la promotion d'expériences d'organisation des populations en matière de gestion des terroirs ;
3. la décentralisation et le transfert de compétences, de moyens et de pouvoirs aux communautés et organisations rurales en vue de rendre effective la gestion des terroirs par les populations ;
4. la décentralisation des fonctions relatives à l'appui aux communautés et aux organisations rurales, rendant ainsi propice l'émergence d'autres partenaires, notamment, les ONG nationales ;
5. la réalisation de la recherche appliquée sur les expériences de gestion ou de participation dans la gestion des terroirs existantes au Cap-Vert afin de proposer des mesures de nature politique, juridique et institutionnelle conduisant à une appropriation effective des terroirs par les populations.

3. Sur le financement des initiatives liées à la gestion des terroirs

Du dialogue entamé avec les représentants d'organisations et d'agences de coopération bilatérale et multilatérale, on met en évidence ce qui suit :

- la nécessité de décentraliser la coopération internationale afin de pourvoir des ressources nécessaires à la réalisation des activités qui visent à augmenter la participation des populations dans la gestion des terroirs ;
- la nécessité d'élargir et de rendre plus effective la coopération décentralisée au niveau des municipalités et des villes par le biais des accords de jumelage ;
- l'accès direct des organisations rurales aux sources de financement n'a pas eu l'accord de la majorité des représentants des bailleurs de fonds présents ; ces derniers se sont prononcés en faveur du financement à travers l'Etat, même quand ces financements sont destinés aux organisations rurales ; toutefois, les bailleurs de fonds acceptent le principe d'autonomie de gestion des financements au niveau des régions ;
- certains représentants des organismes bailleurs de fonds présents à la Rencontre ont admis la possibilité d'accorder directement des financements aux organisations rurales sur la base de l'expérience et de la capacité de gestion des populations dans les domaines pour lesquels les financements sont demandés ;
- la nécessité d'une plus grande intervention des ONG pour le fait d'être mieux placées pour traiter directement avec les organisations rurales et les projets de développement local ; elles peuvent aussi bien mobiliser l'aide privée, comme la contribution des gouvernements et des organismes internationaux ;
- il revient à l'Etat, même quand le financement est fait directement aux organisations rurales, le droit d'être informé et d'exercer le contrôle, sans pour autant interférer dans la gestion financière des aides.

Ainsi, on recommande :

1. que parallèlement aux efforts de décentralisation des services publics, que l'on procède au transfert de compétences et de pouvoirs de gestion et de fonctions déterminées aux communautés locales et aux organisations rurales ;
2. que la décentralisation de la coopération internationale favorise l'accès direct des organisations rurales aux sources de financement et facilite l'émergence et le développement des ONG nationales en tant que structures d'appui aux initiatives d'organisation des populations et intermédiaires dans la mobilisation des ressources financières ;
3. qu'il soit accordé un appui préférentiel aux projets et aux actions qui visent une plus grande participation des populations dans la lutte contre la désertification et dans la gestion des terroirs en soutenant leur organisation sur le plan financier et matériel ;
4. qu'il soit donné des privilèges aux projets qui peuvent, en plus de contribuer à la résolution des problèmes ponctuels, créer une dynamique locale d'un développement intégré continu et durable ;
5. qu'il soit prévu dans tous les projets de développement gérés par les services de l'Etat, une phase de transfert de gestion et de formation technique des populations bénéficiaires après la réalisation des investissements. Cette phase de transition devrait, au moins, avoir une durée de 2 ans ;
6. l'appui financier aux actions de recherche appliquée aux pratiques traditionnelles de gestion des terroirs au Cap-Vert dans le cadre des projets pilotes à être réalisés à la suite de cette Rencontre ;
7. que les bailleurs de fonds cherchent une plus grande concertation entre eux, et avec leurs partenaires locaux (organisations rurales, ONG et l'Etat) dans le financement des projets et actions de développement qui visent une appropriation effective des terroirs par les populations.

4. Sur la femme et la gestion des terroirs

Des discussions il ressort que :

- la femme occupe une position importante dans la gestion d'exploitations agricoles pour ce qui est des activités de l'agriculture et de l'élevage, agissant en amont et en aval de la production ;
- les politiques du secteur public liées au développement de la production de l'agriculture et de l'élevage et au développement rural en général, n'ont pas intégré la femme en tant que partenaire du développement ;
- la femme n'a pas pu bénéficier pleinement du cadre légal existant à cause du désajustement entre la production législative et l'évaluation institutionnelle, la politique de la société en général. Les obstacles d'ordre culturel persistent encore, fonctionnant comme facteurs retardateurs de la lutte des femmes pour la conquête de leurs droits ;
- l'émigration, non seulement contribue à l'augmentation de femmes chefs d'exploitations agricoles, mais aussi provoque le déplacement des centres de décision, ce qui influe tant sur la stratégie familiale que sur l'efficacité économique des exploitations ;
- la participation de la femme a été positive dans la lutte contre la désertification et la conservation des eaux et du sol. Cependant, on s'interroge sur le rôle de la femme dans la dégradation de l'écologie de l'environnement rural ;
- les femmes ont besoin d'un plus grand appui en vue d'une plus grande participation dans la gestion des terroirs ;
- l'approche vis-à-vis de la croissance démographique a été parcellisée : en plus d'ignorer l'existence de la polygamie de fait au Cap-Vert, elle n'associe pas tous les intervenants, notamment la famille, la femme et l'homme, l'école, les églises et la société en général.

C'est ainsi que l'on recommande :

1. l'approfondissement de l'étude, en particulier dans leur aspect qualitatif, de la situation de la femme dans le monde rural en vue de recueillir des éléments qui visent à améliorer la participation de la femme dans la gestion du terroir, notamment pour ce qui est de l'accès de la femme à la terre (possession, utile, terres arrosables...), à la gestion de l'eau et au crédit ;
2. un plus grand engagement en termes concrets de l'Etat, des donateurs, des organisations rurales afin de rendre opérationnel la participation de la femme dans le monde rural ;
3. la promotion de façon plus conséquente et efficace des actions de sensibilisation et de formation de toute la société, des nouvelles générations particulièrement, aux effets socio-économiques de la discrimination de la femme, et partant, faire valoir tout le dispositif légal déjà en place ;
4. l'application d'une approche de la question de la croissance démographique qui impliquera tant les hommes que les femmes et, encore l'école et les institutions religieuses en tant qu'agent actifs dans la formulation et la concrétisation d'une politique démographique participée. Car, ce n'est qu'ainsi qu'on pourra parler d'une maternité et d'une paternité responsables.
5. l'intégration, dans les politiques du secteur public, (3ème Plan National de Développement, Plan National de Lutte Contre la Désertification) de manière globale et non par secteur, des orientations qui permettent d'augmenter la participation de la femme dans la gestion des terroirs et dans le développement en général.

LISTE DES PARTICIPANTS

ORGANISMES D'ETA

*Andrade Maria Aleuia
CONACILSS - GEP/MDRP
Chefe da Divisão de Cooperação
C.P. 115

*Barreto T. Maria Isabel
Organização de Mulheres de Cabo Verde (OMCV)
la Secretaria da Praia Rural Membro do C.N.
S. Domingos/Tamareira

*Barry Oumar
Instituto Nacional das Cooperativas (INC)
Chefe de Divisão de Assistência Técnica
C.P. 218 TEX 6015 FAX 613959

*Barry Inussa
Gabinete de Estudos e Planeamento (GEP)/MDRP
Técnico
C.P. 62 TELF 611627

*Delgado Flavio A.D.
E. P. Justino Lopes e E. P. Enavi
Director Geral
C.P. 50 TELEX 6072 FAX 611259

*Dias Alayde
GEP/MDRP
C.P. 62

*Duarte Cristina Isabel
GER/MDRP
Directora Geral
TELEX 6072 FAX 614056

*Dupret Adelina V.
Direcção Geral de Assuntos Sociais
Responsavel pelo nucleo Técnico-Profissinal
e Desenvolvimento Local

*Evora Iolanda Maria Alves
Secretaria de Estado da Administração Publica
Direcção Geral de Estudos da Reforma
Administrativa
C.P. 200 Praia
TELEF 611579

*Frederico Antonio S.P.
FAP-EP
Chefe de Departamento Técnico
TELEF 614256

*Delgado Manuel
Director Geral da Engenharia Rural e Florestas
MDRP

*Fortes Fatima
FDN (Fundo Nacional de Desenvolvimento)
Directora
C.P. 30 PRAIA

*Lopes Maria Luisa C.S.
Direcção Geral de Extensão Rural
Tecnico Departamento de Acompanhamento e
Avaliação

*Mauricio Osvaldo Pedro
Serviços florestais MDRP
TELEF 612775

*Monteiro Pedro
Serviços Florestais MDRP
Chefe de Divisão de Planeamento

*Monteiro José Antonio P.
Direcção Geral da Pecuaria
Director Geral
C.P. 50 Praia

*Ortel Eva Verona T.A.
Direcção Geral do Fomento Agrario
Director Geral
C.P. 50 Praia

*Rodrigues Albertino Africano Mendes
Direcção Geral da Educação Extra Escolar
Divisão de Estudos e Planeamento
TELEF 613287

*Rodrigues Ilisio
Instituto Caboverdiano de Solidariedade
Direcção de Cooperação e Projectos
C.P. 124 Praia

*Sabino Antonio A.
INIA
C.P. 84 TELEF 611570 PRAIA

*Silva Manuel Pereira
Instituto Nacional de Investigação Agraria (INIA)
Departamento de Ciências Sociais e Economia Agricola
C.P. 84

*Silva Suzete M. Monteiro
Centro de Desenvolvimento Pecuário
Chefe de Divisão de Experimentação e Difusão Animal
C.P. 115

ORGANISATIONS RURALES

*Baessa Carlos Correia
Ribeira Seca/Praia Santiago
Agricultor

*Conceição João Baptista
Cooperativa silvo-Pastoril Embrião Praia Branca/S.
Nicolau
Presidente do Concelho de Direcção

*Cruz Estevão Trindade
Ribeira da Torre/S. Antão
Agricultor

*Delgado Pedro Jansénio
Cocull Ribeira Grande/S. Antão
Agricultor

*Gonçalves Roberto Mendes
Cooperativa Agricola 13 de Novembro
Presidente da Comissão

*Lopes Joaquim
Ribeira da Torre Rabo Curto/S. Antão
Agricultor

*Moreira Maria de Fatima Almeida
Frente de Reconversão Chã da Silva/S. Cruz Santiago
Agricultor

*Moreno Martinho
Associação Agricola de Achada Baleia
Agricultor

*Moura Miguel
Projecto de Desenvolvimento de Loura/Santiago
Coordenador

*Ramos Joaquim João
Cooperativa de Algodoeiro Tarragal/S. Nicolau
Presidente

*Santos João Antonio
Madeiral/ S. Vicente
Agricultor

*Tavares Josefa Pereira
Frente de Reconversão Chã da Silva/Santiago
Agricultor

*Tavares Antonina Mendes
Organização das Mulheres de Fazenda/Santiago
Coordenadora

*Tavares Mario Alberto Lopes
Cooperativa Boa Esperança/Maio
Presidente Responsavel pela Contabilidade e Pecuaria

*Varela Sergina Mendes
Frente Reconvertida da Fundura/Boca/Larga/Santiago
Tesoureira, Secretaria e Animadora Rural

*Vas José Carlos
Projecto para o Desenvolvimento de Loura/Santiago
Secretario

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

*Barbosa Gilda
Caritas Caboverdiana
Secretaria Geral
Praia C.P. 46 TELEF 611707

*Fortes Julio
Associação dos Amigos da Natureza
Representate da Praia
SLIMAC - Chã de Areia Praia
TELEF 614025 TELEX 3082SVSV FAX 314755

AGENCES DE COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

*Haagsma Ben
SARDEP - MDRP/S. Antão
Responsavel das actividades de CSA/regadio
TELEF 211208 FAX 211208

*Rochette Rene Marceau
Projet CVI/87001 - PNUD
BP 62 PRAIA

*Samuel
Missão Francesa de Cooperação
Chefe de Missão
BP 82 PRAIA

*Schoof Leo A.
SARDEP - MDRP S. Antão
Coordenador
TELEF 211208 FAX 211208

*Stephenson Michele
PNUD/PRAIA
Encarregada de Programa
BP 62 TELF 616110

*M. GUTMAN
Encarregado do Programa - FAO

SECRETARIAT EXECUTIF DU CLUB DU CILS

*Thiam Amadou Mactar
Chef du Service d' Accompagnement
DEP/CILSS
BP 7049
Ouagadougou - Burkina Faso
TEL (00226) 334870 et 333664
TELEX 5263 BF FAX 307247

*Traore Dami Vicente
Chargé de Programme
BP 7049
OUAGADOUGOU - Burkina Faso
TEL 334870 et 333664 TELEX 5263BF FAX
307247

*Van Mourik Dirk
Consultant en Economie et Ecologie
BP 4400
TEL 336236 TELEX 5263BF FAX (00226) 307247

SECRETARIAT EXECUTIF DU CLUB DU SAHEL

*Roilmans Jacob
Conseiller
Boulevard Suchet 39/41 Paris - 16ème France
FAX (1) 45.24.90.31 TEL 45.24.89.85

*Monimar Marie
Consultant
BP 3859 Brezins France
TEL (33) 76.93.50.57 FAX (33) 76.93.50.25

*Santos Abreu Jacinto
Consultor
C.P. 218 Praia
TELEF 61.19.67 (Privado) TELEX 6015 INC

INTERPRETES/TRADUCTEURS

*Monteiro Evelline
INIA - S. Jorge/Santiago
C.P. 84 TELEF 611570

*Morais Joaquim
INIA - S. Jorge /Santiago
C.P. 84 TELEF 611570

*Mendonça João
MDRP - DGAC/Praia
C.P. 50

SECRETARIAT

*Bettencourt Ana Paula
GEP/MDRP/PRAIA
C.P. 50

*Evora Augusto Gil
GEP/MDRP/PRAIA
C.P. 50

*Silva Marta Marilena
GEP/MDRP/PRAIA